

M. MACDONALD: Trouver la méthode la moins coûteuse pour percevoir cet impôt pourrait poser un problème d'ordre économique. Nous avons pensé que les frais seraient moins élevés si cette fonction était confiée à la municipalité. Il faudra de toute façon recourir aux services de la municipalité, et nous avons cru qu'il serait préférable de lui verser directement l'argent. Les gens en seraient plus heureux, car ils sauraient quel impôts ils auraient à payer sur leurs propres propriétés.

Le sénateur HORNER: C'est, me semble-t-il, une proposition pratique et sensée, car il n'y a pas de doute qu'une ferme forestière diffère beaucoup de toute autre entreprise de commerce ou de fabrication. Il semblerait logique de penser que ces gens désireraient un genre différent d'impôts.

Le PRÉSIDENT: Qu'arriverait-il dans une municipalité où il y a beaucoup de terres impropres à la culture? Où une municipalité irait-elle chercher ses revenus, si toutes les terres étaient portées au registre des fermes forestières et devenaient imposables ainsi que vous le proposez ici?

M. MACDONALD: On constatera, par exemple, que, dans une telle région, à mesure que les revenus baissent, les frais d'administration de la municipalité diminuent aussi, parce qu'il y a moins d'écoles et moins de routes à maintenir. Les routes n'ont pas à être maintenues en aussi bon état. La protection contre les incendies et les autres services coûtent moins cher. La municipalité devrait être en mesure de fournir les services qui conviennent à l'économie forestière de la région en question. Je prévois que, dans ces régions peu productrices, les gens feront comme les cultivateurs de l'Ouest qui ont tendance à aller vivre dans les villes plutôt qu'à demeurer sur leurs fermes.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je croyais qu'ils allaient en Floride ou en Californie.

M. MACDONALD: Ce serait là une bonne idée; mais il faut faire l'abattage du bois en hiver. C'est une question que vous aimeriez peut-être étudier. Elle constitue la base des recommandations que nous formulons au sujet de l'impôt sur le revenu dans la partie suivante du présent mémoire. J'aimerais maintenant passer aux recommandations que nous faisons au sujet de l'impôt sur le revenu.

1. L'impôt sur le revenu, tel qu'il est présentement appliqué, va à l'encontre d'une bonne gestion forestière, des buts que vise la conservation et des objectifs à la base de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, ainsi que le démontre d'une façon tellement convaincante la partie VI du mémoire intitulé *Forestry Tenures and Taxes in Canada* que nous n'exposerions pas la situation comme il se doit si nous ne citions textuellement ce document. Nous insisterons plutôt, afin de les mettre en lumière, sur les critiques que formule la *Foundation* au sujet de l'épuisement d'après le prix de revient au livre (nous nous opposons surtout à cette méthode employée depuis toujours pour calculer l'épuisement) et tâcherons de démontrer bien clairement combien elle entrave de façon grave et mal avisée les efforts visant à obtenir un rendement soutenu des terres boisées, par conséquent, une productivité maximum, question qui est d'un intérêt tout particulier pour notre Association.

2. Il convient de citer ici ce qui est mentionné à la page 229 de *Forestry Tenures and Taxes in Canada*:

Il y a deux points en matière d'impôt sur le revenu au sujet desquels s'inquiètent beaucoup des organismes qui s'occupent de conservation, par exemple, le Conseil de conservation de l'Ontario. On vient de parler du premier qui consiste à faire croire que les